

La restauration au Meyer

Lorsque la nourriture aide les soins

Les repas pour les enfants et les adolescents hospitalisés:

À la maison, à l'école ou en vacances, le petit déjeuner, le déjeuner et le dîner sont des moments importants; ils donnent du rythme à la journée et ils ont un effet rassurant. À l'hôpital, le repas prend une signification particulière, parce que la nourriture est une partie intégrante des soins.

Une alimentation correcte est un facteur extraordinaire de bonne santé et les caractéristiques nutritionnelles des aliments deviennent un «ingrédient» précieux dans le processus de guérison. En présence de pathologies particulières l'intervention nutritionnelle assume des fins thérapeutiques spécifiques et peut aider dans le traitement des complications.

Pour ces raisons, nous avons demandé à la société, qui fournit les repas aux services et à la cantine de l'hôpital, d'utiliser des produits de qualité et pour lesquels est possible définir la traçabilité de la provenance, tout en favorisant les aliments de saison et biologiques. En effet, le menu indique les aliments frais, congelés ou biologiques.

Lorsque le régime est libre, on peut choisir en fonction de l'offre du menu; mais s'il y a nécessité de suivre un régime alimentaire particulier, la diététicienne du Meyer intervient pour expliquer pourquoi certains aliments sont préférables à d'autres.

Nos objectifs sont la valeur éducative de la restauration hospitalière, la qualité du service, la validité nutritionnelle du repas, le respect de la culture alimentaire locale et bien sûr la satisfaction du goût, donc ...

Bon appétit!

La Direction

Les repas pour les parents et les accompagnateurs

Les repas du Meyer, en accord avec les critères de qualité de la restauration hospitalière, sont disponibles pour les parents et les accompagnateurs des bébés et des enfants hospitalisés.

Les mamans allaitantes (pour la 1ère année de vie du bébé) peuvent manger gratuitement présentant à la caisse de la cantine un ticket vert reçu du personnel du département.

Un parent(ou un accompagnateur) qui désire consommer le repas à la cantine reçoit, de la part du personnel du département, un ticket rouge qu'il doit livrer à la caisse payant € 5.

Autres membres de la famille de l'hospitalisé, peuvent manger à la cantine livrant à la caisse un ticket jaune retiré au box-urp et payant € 6,50; du lundi au vendredi l'accès est autorisé seulement après les 14h00, samedi et jours fériés durant tout l'horaire d'ouverture.

Dans des cas particuliers,un parent peut manger dans le département payant € 6,50 au moment de la réservation à la caisse de la cantine.pourtant il n'est pas possible ,en aucun cas,manger à l'interieur des départements de réanimation sous_intensive,thérapie intensive néonatale,réanimation ou neuroscience.

Rappelez-vous:

Les repas consommés à la cantine hospitalière ou dans le service doivent être payés directement à la cantine.

La cantine est ouverte 7 jours sur 7. Au déjeuner, les jours ouvrables de 11h45 à 15h00; le samedi, le dimanche et les jours fériés de 12h00 à 14h00. Au dîner, tous les jours, de 19h15 à 20h30.